

Plan de Protection de l'Atmosphère

26 juin 2011



Ordre du jour

Introduction (DREAL)

- Rappel du contexte de la révision

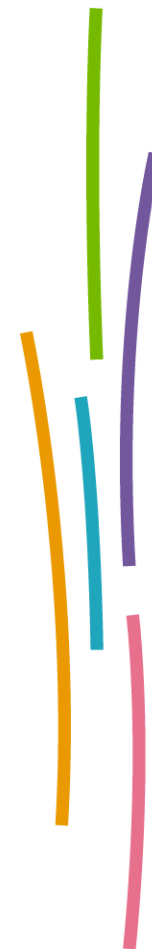
Contexte de la qualité de l'air et des émissions (AIR LR)

- Rappel de l'état de la qualité de l'air et des principales émissions et présentation des outils utilisés pour la PPA

Echanges sur les propositions d'actions (BURGEAP)

- Propositions de mesures relatives aux transports
- Propositions de mesures dans le secteur de l'industrie
- Propositions de mesures relatives à l'urbanisme
- Propositions de mesures relatives au secteur résidentiel/tertiaire
- Propositions de mesures de sensibilisation et de communication

Rappel du contexte de la révision du PPA



Qu'est ce qu'un PPA?

Objectif du PPA:

- Faire respecter des seuils réglementaires de qualité de l'air
- Améliorer la qualité de l'air (enjeux sanitaires et environnementaux)

Mise en application:

- Définit les objectifs à atteindre (pour chaque polluant concerné)
- Arrête des mesures destinées à réduire les émissions de polluants atmosphériques et à utiliser l'énergie de manière rationnelle
- Précise les moyens (financement, calendrier, indicateurs...)
- Évalue l'impact attendu des actions (sur les émissions, la qualité de l'air et la population exposée)

Elaboration sous l'autorité du Préfet

Suivi annuel des actions

Pourquoi le réviser?

Evaluation quinquennale:

- PPA approuvé en 2006 et obligation d'évaluation tous les 5 ans
- Evaluation (et révision si besoin) du PPA en 2011

Modifications des exigences de contenu:

- Décret du 21 octobre 2010 modifiant le code de l'environnement
- Insuffisances du PPA actuel vis à vis des nouvelles exigences de contenu (sur le fond et la forme)

Non respect des valeurs limites réglementaires

- Valeur limite annuelle dépassée à Montpellier pour les concentrations en NO₂ (dioxyde d'azote)
- Obligation de mettre en œuvre un PPA pour faire respecter la valeur limite (risque de contentieux européen)
- Enjeux sanitaires (valeur limite pour la protection de la santé humaine)

Quel est le plan de travail?

Acteurs mobilisés:

- Préfet appuyé par la DREAL
- Accompagnement BURGEAP et AIR Languedoc-Roussillon
- Concertation avec les partenaires locaux (comité de suivi notamment)

Calendrier de travail:

- Évaluation de l'actuel PPA et propositions d'amélioration → *juin 2012*
- Elaboration et rédaction d'un projet de nouveau PPA → *automne 2012*
- Consultations du CODERST → *fin 2012*
- Consultations des collectivités → *début 2013*
- Enquête publique → *été 2013*
- Approbation → *fin 2013*

Dernière réunion :

- 9 février 2012 : premiers éléments de l'évaluation et choix du périmètre

Qui est concerné?

Secteurs et activités concernés:

- Tous les secteurs et activités qui émettent des polluants atmosphériques (transport, industrie, agriculture, tertiaire, chauffage et énergie, activités de la population, etc.)

Portée des actions et mesures:

- Mesures réglementaires opposables (compétences préfectorales)
- Actions partenariales (compétences d'autres acteurs : collectivités...) ou d'accompagnement (sensibilisation, communication...)

Application des mesures:

- Actions pérennes (objet de la réunion d'aujourd'hui)
- Actions en cas de pic de pollution (traitées en parallèle dans un projet d'arrêté interrégional avec PACA)

